

2025-02-27-15 : Tarifs sortie exceptionnelle 2025 ALSH Ado en gestion intercommunale

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept février à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

Membres en exercice :49
Membres présents :37
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :44
Votes pour :44
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/02/2025
Date d'affichage: 18 MARS 2025

Étaient présents :

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Vincent REBILLARD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Christelle BURON, Christian MASSEROT, Véronique LANGLAIS, Maryline LÉZÉ, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Emmanuel CHARLES, Joël ESNAULT, Florence MARTIN, Antoine MICHEL, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Marie JOURDAN, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

Étaient excusés :

Vincent PETIT, Vincent PETIT, Diana LEPRON, Muriel NOIROT, Nooruddine MUHAMMAD, Dominique FOUIN, Michel BOURCIER, Virginie GUICHARD, Liliane LANDEAU, Juanita FOUCHER, Isabelle CHARRAUD, Alain BOURRIER, Marie-Hélène LEOST

Pouvoirs :

Diana LEPRON donne pouvoir à Yamina RIOU, Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Nooruddine MUHAMMAD donne pouvoir à Marie-Claude HAMARD, Dominique FOUIN donne pouvoir à Maryline LÉZÉ, Liliane LANDEAU donne pouvoir à Brigitte OLIGNON, Virginie GUICHARD donne pouvoir à Emmanuel CHARLES, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

Secrétaire de séance : Christian MASSEROT

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-02-27-15-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de réception préfecture : 18/03/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

SUR proposition du Président ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

VU les plans d'actions de la démarche RSO de la CCVHA N°22 « Développer une offre de services responsables répondant aux attentes et besoins des citoyens » ;

VU les axes du projet de territoire de la CCVHA, N°3 « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin » ;

VU l'avis favorable émis par la commission enfance jeunesse du mardi 21 janvier 2025 pour l'organisation de cette sortie ;

CONSIDÉRANT les projets pédagogiques des ALSH Ado de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou;

CONSIDÉRANT l'organisation d'une sortie au parc de loisirs « le Parc Astérix », le vendredi 11 avril 2025 pour les jeunes de 11 à 17 ans ;

CONSIDÉRANT la nécessité de fixer une tarification pour cette sortie exceptionnelle ;

CONSIDÉRANT les modalités de calcul et application du tarif :

- Le tarif exceptionnel est calculé selon l'entrée au parc d'attraction, le repas du soir et le transport ;

- Toute absence non justifiée le jour de la sortie sera facturée au prix du tarif exceptionnel

CONSIDÉRANT la proposition de la commission enfance jeunesse du 25 janvier 2025 d'appliquer pour la sortie au Parc Asterix un tarif de 70 € par jeune et une majoration de 10 % pour les résidents hors CCVHA ;

ENTENDU l'exposé de Madame OLIGNON, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :

- **De valider le tarif pour la sortie exceptionnelle du vendredi 11 avril 2025 au « Parc Asterix » à 70 € avec une majoration de 10 % pour les résidents de la CCVHA et les modalités d'application de ce tarif;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance
le 27 février 2025
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Christian Masserot

Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture
049-200071868-20250227-2025-02217-DE
Date de télétransmission : 18/03/2025
Date de dépôt en préfecture : 18/03/2025

